

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS

Auszug aus dem Beratungsregister

du collège échevinal de CLERVAUX

Séance du 19 mars 2025

Présents G.Keipes, bourgmestre
E.Eicher, échevin
G.Glod, échevin

Absents Assiste : M. Keiffer, secrétaire
a)excusé:
b)sans motif: -

OBJET: Règlement de la circulation - Modification temporaire du 31 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux – Marnach – Dosberstrooss/Marbuergerstrooss (Rectificatif)

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques et vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ;

Vu le règlement communal de la circulation ;

Considérant que le chantier relatif au réaménagement du carrefour « Dosberstrooss/Marbuergerstrooss » avec construction d'un giratoire entre la N10 et la N18 débutera le 31 mars 2025 à Marnach ;

Considérant que ces travaux nécessitent que les tronçons de la « Dosberstrooss » et de la « Marbuergerstroosss » qui sont marqués en rouge sur l'esquisse 1 qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation, soient barrés à toute circulation, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs, à partir du 31 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux ;

Considérant que, durant les travaux, il y lieu de lever l'interdiction de circuler sur le chemin vicinal qui est marqué en rouge sur l'esquisse 2 qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation ;

Considérant que, pour des raisons de sécurité, un sens unique devra être mis en place sur ledit chemin;

Considérant qu'une déviation et une signalisation appropriées seront mises en place ;

Considérant que l'effet de ce règlement de circulation excédera la durée de 72 heures et que le règlement devra être confirmé par le conseil communal ;

décide à l'unanimité :



Art. 1. En raison du chantier relatif au réaménagement du carrefour « Dosberstrooss/Marbuergerstrooss » avec construction d'un giratoire entre la N10 et la N18 à Marnach, les tronçons de la « Dosberstrooss » et de la « Marbuergerstroosss » qui sont marqués en rouge sur l'esquisse 1 qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation, sont barrés à toute circulation, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs, à partir du 31 mars 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Art. 2. Une déviation appropriée sera mise en place durant les travaux.

Art. 3. Durant les travaux, l'interdiction de circuler sur le chemin vicinal qui est marqué en rouge sur l'esquisse 2 qui fait partie intégrante du présent règlement de circulation sera levée et un sens unique y sera instauré.

Art. 4. La règlementation ci-dessus sera indiquée par une signalisation appropriée et restera en vigueur jusqu'à la fin de l'activité en question.

Art. 5. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 susvisée, tel que cet article a été modifié par la loi du 13 juin 1994 susvisée.

Clervaux, date que dessus. Suivent les signatures.

Pour extrait conforme



1



Esquisse 2

